

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 59. Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département	36,500 »	52,500 »
Art. 60. Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 »	
Total. . . fr.		25,912,600 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE XIII. — SERVICES DIVERS.		
Art. 61. Construction d'une maison de refuge pour femmes.	100,000 »	910,000 »
Art. 62. Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachevement	700,000 »	
Art. 63. Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat	110,000 »	
Total du budget du ministère de la justice. . . fr.		26,822,600 »

145. — 23 mai 1902. — Loi portant augmentation du personnel de divers tribunaux (1). (Monit. du 25 mai 1902.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est créé une quatrième chambre près de chacun des tribunaux de première instance d'Anvers et de Liège.

Le personnel de chacun de ces tribunaux est augmenté d'un vice-président, d'un juge et d'un substitut du procureur du roi.

Art. 2. Le personnel du tribunal de pre-

mière instance de Charleroi est augmenté d'un juge et d'un substitut du procureur du roi; celui du tribunal de première instance de Gand, d'un juge et d'un substitut du procureur du roi; celui du tribunal de première instance d'Audenarde, d'un substitut du procureur du roi.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. J. VAN DEN HEUVEL.)

146. — 23 mai 1902. — Loi assimilant, quant aux traitements, certains greffiers adjoints des cours d'appel, aux greffiers des tribunaux de 2^e classe (2). (Monit. du 25 mai 1902.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1901-1902.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 13 mars 1902, n° 82. — Amendements. Séances des 19 et 20 mars 1902, nos 92 et 93. — Rapport. Séance du 24 avril 1902, n° 131.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1902, p. 1394.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 7 mai 1902, n° 69.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 mai 1902, p. 323-326.

(2) Session extraordinaire de 1900.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Proposition de loi. Déve-